

2012/4153 - Approbation d'une convention avec Eiffage pour la réalisation par le SAVL d'un diagnostic archéologique à l'Hôtel-Dieu (cour du Midi) à Lyon 2e (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 09/01/2012, p. 0063)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je vous prie de m'excuser le Maire, j'étais dans une grande rêverie, imaginant un monde meilleur, où il n'y aurait que de la culture au programme du matin au soir.

Donc il s'agit de l'approbation d'une convention pour la réalisation par le Service archéologique de la Ville d'un diagnostic archéologique à l'Hôtel Dieu qui a reçu l'approbation de la Commission.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce dossier nous tenons à redire que nous avons mal vécu le manque de concertation sur le projet de reconversion de l'Hôtel-Dieu. Les Lyonnais se sont sentis dessaisis de ce magnifique bâtiment, fruit de la générosité de leurs aïeux et fleuron de l'architecture de leur ville.

Heureusement, son classement complet le 22 novembre dernier par arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication, garantit sa préservation. Nous ne doutons pas que le groupe Eiffage aura à cœur de mettre en valeur la qualité de ce patrimoine, aidé efficacement par les talents reconnus de l'architecte en chef des Monuments historiques, Didier Reppelin.

Néanmoins, nous regrettons que soit passée pour perte la dimension sociale et caritative de l'Hôtel-Dieu, tel qu'il a été voulu par les Lyonnais. Notre souhait était que, en plus du projet de musée de la Santé, ce bâtiment devienne la vitrine d'activités d'intérêt général dans les domaines ayant trait à la santé, la recherche, l'université ou les pôles de compétitivité, comme prolongement de ce qui a été vécu dans ces lieux.

Nous avons cru comprendre, Monsieur le Maire, que vous seriez sur le point de vous rallier à notre proposition d'y installer le PRES de Lyon (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur). Nous ne pouvons que soutenir un projet qui est le nôtre.

M. LE MAIRE : Si vous avez de l'argent à donner au PRES, alors ils vont être preneurs, comme c'est le vôtre, faites-le avec votre argent !

Mme de LAVERNEE Inès : On prendra votre place et on s'occupera de ça...

Sur ce dossier, nous resterons vigilants. Nous vous renouvelons notre demande d'information sur le bail emphytéotique et ses conditions, ainsi que sur l'engagement financier du Grand Lyon concernant l'aménagement de la rue Bellecordière et du quai Jules Courmont.

M. SANHADJI Kamel, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, le projet concernant la reconversion de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu qui est, je vous le rappelle, la propriété des Hospices Civils de Lyon, HCL eux-mêmes engagés dans une nouvelle et profonde gouvernance, est aujourd'hui une « affaire » acceptée par les Lyonnais dans leur majorité. Ceci est le résultat d'un long travail de consultations et de concertations avec les Lyonnais.

La Ville de Lyon a soutenu ce projet. D'ailleurs plusieurs échanges ont eu lieu au sein même de cette assemblée.

La cohérence de ce travail est confortée par la confiance portée autour de ce projet de reconversion de l'Hôtel-Dieu, entre les collectivités, les Hospices civils de Lyon et les services de l'Etat, en particulier ceux chargés du patrimoine, par exemple la DRAC, les Bâtiments de France, ainsi que la Préfecture, ceci pour faire émerger un projet majeur à la hauteur de l'intérêt historique de ce site remarquable.

A ce propos, et vous venez de le souligner Madame de Lavernée, la Ville de Lyon et les Hospices civils de Lyon ont reçu en novembre dernier la notification du classement intégral de l'Hôtel-Dieu au titre des Monuments historiques car comme vous le savez aussi, jusqu'à présent le site n'était que partiellement classé, à savoir par rapport à certaines toitures, façades, la chapelle, le réfectoire, le grand dôme, etc.

Ce classement intégral aux Monuments historiques est une opportunité de valorisation de la presqu'île de Lyon, de façon à créer un nouveau quartier de vie qu'on appelle un cœur de ville, faisant ainsi renaître ce magnifique site historique. Il s'agit aussi d'une restitution aux Lyonnais de par l'ouverture du site à tous les visiteurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire quelque chose : nous devons en être à notre dixième ou quinzième présentation de la reconversion de l'Hôtel Dieu. Plus les choses avancent, plus le travail progresse, et plus les gens sont, pas seulement satisfaits, mais enthousiastes sur ce qui va se passer.

Alors, je le répète, les grognons grogneront, nous, nous avancerons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)